

7.3

Réglementation des bourses, des
chambres de compensation, des OAR et
d'autres entités réglementées

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

MISE À JOUR DES RÈGLES ET PROCÉDURES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

MODIFICATIONS À LA RÈGLE 6 ET 15 DE LA BOURSE

**MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE
STRATÉGIES IMPLIQUANT DES OPTIONS**

**MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES APPLICABLES À L'EXÉCUTION DE
STRATÉGIES IMPLIQUANT DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR
CONTRATS À TERME**

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 18 janvier 20 16.

(s) Jean-Philippe Joyal

Jean-Philippe Joyal, conseiller juridique
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 6602 DE LA RÈGLE SIX DE BOURSE DE MONTRÉAL
INC.**

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ POUR LES OPTIONS SUR INDICES

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 18 janvier 20 16 .

(s) Sabia Chicoine
Sabia Chicoine, conseillère juridique
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**COTATION EN CENTS SUR LES CONTRATS D'OPTIONS- FIN DU PROJET PILOTE ET
MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME PERMANENT**

MODIFICATIONS À L'ARTICLE 6624 DES RÈGLES DE LA BOURSE

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 18 janvier 20 16 .

(s) Sabia Chicoine
Sabia Chicoine, conseillère juridique
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

**INTRODUCTION D'OPÉRATIONS EN BLOC SUR LA BASE DE LA VALEUR DE CLÔTURE
DE L'INDICE POUR LES CONTRATS À TERME SUR INDICE S&P/TSX ET SUR INDICE
SECTORIEL**

MODIFICATION DE L'ARTICLE 6380

**MODIFICATION DES PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS EN
BLOC**

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 18 janvier 20 16 .

(s) Sabia Chicoine
Sabia Chicoine, conseillère juridique
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

PRIX DE RÈGLEMENT DES CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS

MODIFICATIONS AUX PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT QUOTIDIENS DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 26 janvier 20 16 .

(s) Sabia Chicoine

Sabia Chicoine, conseillère juridique
BOURSE DE MONTRÉAL INC.